

Adresses

Boulevard du Château 12
7800 ATH
☎ 068 26 88 85

Rue de Caraman, 13
7300 Boussu
☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

SITE: www.eps-boussu-ath.be

FB : *Aumôniers du Travail de Boussu PromSoc*

Direction

Monsieur Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

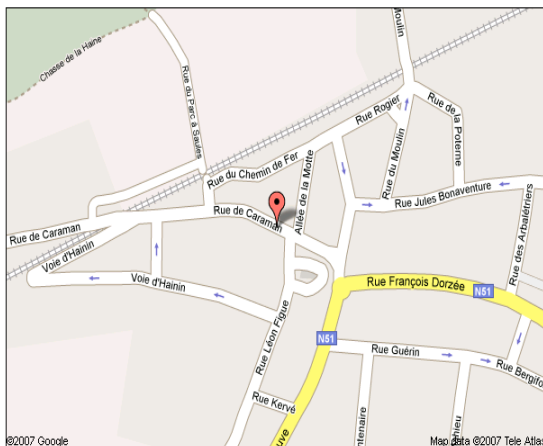
Du lundi au vendredi de 13h00 à 20h30.

Inscriptions

Dès le 29 Aout à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 28 Aout (14h—20h) et à partir du 3 septembre à Ath (du lundi au jeudi 17h—20h30)

Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale - BOUSSU



SECTION :

**CONNAISSANCES DE
GESTION DE BASE**

L'étudiant sera capable, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée,

- de présenter les objectifs et les axes principaux d'un projet de création et de gestion d'une P.M.E. en se fondant sur les prescriptions essentielles conformes à la législation en vigueur, relatives aux domaines de la création d'entreprise, de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et commerciale, et de la législation ;
- d'évaluer ses qualités intrinsèques en matière de création d'entreprise ;
- de réaliser un plan d'entreprise et d'en évaluer sa faisabilité ;
- D'illustrer ses choix par des exemples concrets.

Condition d'admission:

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI)

OU

passer un test d'admission au secrétariat.

Droits d'inscription:

92,80 €

30 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

Horaire des cours:

160 périodes

Le mercredi du 12/09/2018 au 12/06/2019 de 13h à 16h20 **ET**

le jeudi 10/01, 17/01, 07/02, 14/03, 04/04, 02/05 et 06/06 de 17h30 à 20h50.

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AVIQ:

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AVIQ.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

Je suis professeur :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon employeur ainsi que la fiche adéquate.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme MORUE Mélissa